



SESSION DU CONSEIL REGIONAL

14, 15, et 16 décembre 2011

AMENDEMENT

052

Déposé par le Groupe FRONT NATIONAL

BUDGET PRIMITIF 2012

Fonction 7 : Environnement
Sous-fonction 78 : Autres actions

MOTIFS :

Les frais de communication qui consistent à annoncer l'apocalypse en matière de changement climatique, constituent une dépense aussi inutile qu'usurpée. Elle permet surtout une domination des esprits pour justifier une gouvernance mondiale qui ne sert que la mondialisation et ses intérêts mercantiles. A titre d'exemple, les émissions de gaz à effet de serre en France représentent moins de 1% des émissions mondiales. On ne voit donc pas en quoi l'argent des contribuables de la Région Rhône Alpes pourrait changer quoi que ce soit dans le climat mondial, si tant est que soit démontré un jour l'incidence à long terme de ces gaz sur la montée des températures.

En revanche, il est un domaine où la Région doit réorienter ses efforts, c'est en direction de la gestion de risques, notamment en matière de prévention des inondations, dont la cause est moins l'aléa climatique que l'absence de politique de prévention. L'objet de celle-ci doit être une urbanisation mieux maîtrisée par la mise en place de plans prenant en compte l'entretien et l'adaptation en terme de réseaux d'eaux, de fossés, de bassins de rétention ou de voiries.

AMENDEMENT :

Fonction 7 « Environnement », sous-fonction 78 « Autres actions » -
Ligne « risques et climat » en CF

- Diminuer en Crédit de Fonctionnement la ligne de 1.000.000 d'euros.

Cette économie sera affectée à la baisse de la fiscalité ou au remboursement de la dette.